



Réf. Farde e-Assemblées : 2469293

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022**Objet : Asbl "Cité Modèle".- Subside Climat 2022 : 450,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend s'inscrire pleinement dans les enjeux planétaires du développement durable en favorisant la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;

Considérant que suite à l'adoption de l'Agenda 21, le Collège des Bourgmestre et Echevins entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi de subsides aux personnes physiques, aux associations de fait, ASBL, associations chapitres XII sans but lucratif, établissement d'enseignement et PME engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Considérant que l'asbl "Cité Modèle" coordonne un projet de potager collectif depuis 2015 autour duquel d'autres projets se sont greffés : un verger, un site de compostage, un rucher collectif sur le toit d'un immeuble de logements sociaux, des nichoirs, un local communautaire servant tant à l'école des devoirs qu'au traitement des futurs produits du rucher et du potager ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, l'asbl "Cité Modèle" souhaite organiser une journée portes ouvertes afin d'accroître le nombre de participants au projet ;

Considérant que dans le cadre de cette journée portes ouvertes, l'asbl "Cité Modèle" prévoit une série d'activités : une visite guidée, un atelier jardinage pour les enfants, un atelier comment cultiver/cueillir, apprendre à connaître les fleurs des jardins, les préparer pour des recettes culinaires et des remèdes pour notre quotidien ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Un subside de 450,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Cité Modèle" (0462480855) pour l'organisation de la journée portes ouvertes de leur potager collectif, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

